

Marchés publics

## Maîtrise d'œuvre

---



Mission de maîtrise d'œuvre  
pour la construction d'un  
bâtiment dédié à l'accueil des  
services techniques municipaux  
de Bezouze



## Acte d'engagement

**POUVOIR ADJUDICATEUR : VILLE DE BEZOUCE**

**OPERATION : Réhabilitation et extension d'un bâtiment destiné à l'accueil des services techniques municipaux de la Ville de Bezouce**

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

### ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE D'OUVRAGE : **Ville de Bezouce**

7 Route Nationale - 30320 Bezouce

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE : **SPL AGATE**

19 Rue Trajan – CS 30001 – 30035 Nîmes Cedex 1

#### Objet du marché

Exercice du rôle de maître d'œuvre pour l'exercice d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment dédié à l'accueil des services techniques municipaux de la Ville de Bezouce (30)

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 :

...Isabelle Masson-Raux DGS, mairie de Bezouce.....

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article 127 du décret du 25 mars 2016.

Date ..... Signature .....

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Comptable assignataire : Trésorerie de Nîmes Agglomération

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

**Date de notification le .....**

*Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.*

# SOMMAIRE

---

<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE MORALE)</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES)</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 2 – OBJET – DUREE DU MARCHÉ – MODE D'ATTRIBUTION DES TRAVAUX</b> .....	<b>8</b>
2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution .....	8
2.2 Durée du marché .....	8
2.3 Mode d'attribution des travaux.....	8
2.4 Travaux en site occupé .....	8
<b>ARTICLE 3 - INTERVENANTS</b> .....	<b>9</b>
3.1 Contrôle technique .....	9
3.2 Ordonnancement, pilotage, coordination .....	9
3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé.....	9
<b>ARTICLE 4 - MISSIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DELAIS D'EXECUTION</b> .....	<b>9</b>
4.1 Missions confiées au Maître d'œuvre .....	9
4.2 Etudes d'exécution.....	10
4.3 Délai d'établissement des documents à remettre par le maître d'œuvre et de remise de la proposition de réception du maître d'œuvre .....	10
4.4 Délai d'acceptation .....	10
4.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre .....	11
<b>ARTICLE 5 - MONTANT DES HONORAIRES</b> .....	<b>12</b>
5.1 Forme des prix.....	12
5.2 Base de référence des prix .....	12
5.3 Montant.....	12
5.4 Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant .....	14
<b>ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE</b> .....	<b>15</b>
<b>ARTICLE 7 – REGLEMENT DES COMPTES</b> .....	<b>16</b>
7.1 Mode de règlement .....	16
7.2 Délai de paiement .....	17
7.3 Retenue de garantie .....	17
7.4 Solde du marché .....	17
7.5 Avance.....	17
<b>ARTICLE 8 – PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT</b> .....	<b>17</b>
<b>ARTICLE 9 - ACCEPTATION DE L'OFFRE</b> .....	<b>18</b>

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)**

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'ŒUVRE"

M ..... agissant  
en mon nom personnel, domicilié à .....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

.....  
.....;

Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : .....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

Numéro d'identification au registre du commerce : .....

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP à exécuter les études et à assurer les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1<sup>er</sup> sous-traitant</u>	<u>2<sup>ème</sup> sous-traitant</u>	<u>3<sup>ème</sup> sous-traitant</u>
Compagnie :	.....	.....	.....
N° police :	.....	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de ..... à compter de .....

**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE MORALE)**

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi la personne morale désignée ci-dessous, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

M ..... agissant  
au nom et pour le compte de la Société .....

ayant son siège social à .....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

.....

Forme de la société..... Capital .....

Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

Numéro d'identification au registre du commerce : .....

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP à exécuter les études et à assurer les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie : .....

N° Police : .....

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurance garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1<sup>er</sup> sous-traitant</u>	<u>2<sup>ème</sup> sous-traitant</u>	<u>3<sup>ème</sup> sous-traitant</u>
Compagnie :	.....	.....	.....
N° police :	.....	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de ..... à compter de .....

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement ..... dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom ""LE MAITRE D'OEUVRE"

• **1<sup>er</sup> cocontractant**

○ **(cas d'une personne morale)**

M .....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....

ayant son siège social à .....

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :.....

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

○ **(cas d'une personne physique)**

M .....

agissant en qualité de : .....

domicilié à.....

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :.....

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

La société (Cas de la personne morale) .....représentée par M.....  
ou Monsieur (Cas de la personne physique) ....., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

La société (Cas de la personne morale) .....représentée par M.....  
ou Monsieur (Cas de la personne physique) ....., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement conjoint.**

La société (Cas de la personne morale) .....représentée par M.....  
ou Monsieur (Cas de la personne physique) ....., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire.**

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

.....  
.....

• **2<sup>e</sup> cocontractant**

○ **(cas d'une personne morale)**

M .....  
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....  
ayant son siège social à .....  
Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : .....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

○ **(cas d'une personne physique)**

M..... agissant en  
mon nom personnel,  
domicilié à .....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : .....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

• **3<sup>e</sup> cocontractant**

○ **(cas d'une personne morale)**

M .....  
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....  
ayant son siège social à .....  
Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : .....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

○ **(cas d'une personne physique)**

M..... agissant en  
mon nom personnel,  
domicilié à .....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : .....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : .....

- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP à exécuter les études et à assurer les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent notre offre.

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires de polices d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

1 <sup>er</sup> cocontractant	2 <sup>e</sup> cocontractant	3 <sup>e</sup> cocontractant
Compagnie .....	.....	.....
N° Police .....	.....	.....

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurance garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

1 <sup>er</sup> sous-traitant	2 <sup>e</sup> sous-traitant	3 <sup>e</sup> sous-traitant
Compagnie .....	.....	.....
N° Police .....	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de ..... à compter de .....

## ARTICLE 2 – OBJET – DUREE DU MARCHÉ – MODE D'ATTRIBUTION DES TRAVAUX

### 2.1 Caractéristiques principales et conditions d'exécution

La Commune de BEZOUCÉ dispose de plusieurs espaces dédiés à ses services techniques répartis sur son territoire communal. Ces espaces servent majoritairement de stockage de matériel, petit outillage et de stationnement sécurisé pour les véhicules d'entretien des espaces publics communaux.

Elle envisage aujourd'hui le regroupement de ces différents pôles au sein d'un seul et même bâtiment.

Pour ce faire, la Commune de BEZOUCÉ a décidé d'acquérir une parcelle de 1035 m<sup>2</sup> Rue des Londes, près des arènes. Ce foncier est aujourd'hui occupé par 300 m<sup>2</sup> de bâti à démolir en partie. La présente consultation concerne la réhabilitation et l'extension du bâti à conserver.

### 2.2 Durée du marché

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 30 mois à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 13 du CCAP.

Le marché ne sera pas reconduit.

### 2.3 Mode d'attribution des travaux

L'attribution des travaux est prévue par marchés séparés .

### 2.4 Travaux en site occupé

Il se peut que les travaux se déroulent en site partiellement occupé (stockage provisoire de matériels et véhicules). Toutes les dispositions nécessaires au maintien de l'activité seront potentiellement à prévoir.



## ARTICLE 3 - INTERVENANTS

### 3.1 Contrôle technique

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage sera assisté d'un contrôleur technique agréé en cours de désignation.

Le concepteur devra lui soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Il concepteur devra obtenir l'avis favorable du contrôleur sur les dispositions techniques retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

### 3.2 Ordonnancement, pilotage, coordination

La mission OPC sera confiée au maître d'œuvre.

### 3.3 Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS sera désigné en cours de phase APS

## ARTICLE 4 - MISSIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DELAIS D'EXECUTION

### 4.1 Missions confiées au Maître d'œuvre

Les éléments relevant de la MISSION DE BASE sont marqués d'un ""

(Nota : la mission de base peut évoluer en fonction du mode de consultation des entrepreneurs – Article 8 de la loi M.O.P.)

MISSION	ABREVIATION Bâtiment neuf/Bâtiment réhabilité
Etudes d'esquisse et Diagnostic*	ESQ/DIAG*
Etudes d'avant-projet sommaire*	APS*
Etudes d'avant-projet définitif*	APD*
Etudes de projet*	PRO*
Assistance à la passation des contrats de travaux *	ACT*
Visa *	VISA*
Direction de l'exécution des travaux *	DET*
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement *	AOR*
Ordonnancement - Pilotage- Coordination	OPC

#### Eléments de mission complémentaire :

Sans objet

Pour l'application des dispositions des articles L 554-1 et s. et R 554-1 et s. du Code de l'Environnement relatives aux travaux exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, le maître d'œuvre : est le responsable du projet pendant toutes les phases de l'opération

Il assure à ce titre toutes les obligations du responsable du projet à l'exception, s'il n'a commis aucune faute dans l'exécution de cette mission, de la prise en charge financière des conséquences de la découverte d'ouvrages, de modifications ou d'extensions d'ouvrages.

## 4.2 Etudes d'exécution

Le maître d'œuvre n'est pas chargé des études d'exécution des ouvrages.

Si l'entrepreneur est chargé de l'établissement de tout ou partie des études d'exécution des ouvrages, ces documents seront soumis au visa du maître d'oeuvre et au visa du contrôle technique, s'il y a lieu, préalablement à la réalisation des travaux dans les conditions définies à l'article 29 du CCAG travaux.

## 4.3 Délai d'établissement des documents à remettre par le maître d'œuvre et de remise de la proposition de réception du maître d'œuvre

Les délais stipulés ci-dessous sont fixés en jours ouvrés pour les documents d'études et en jours pour la remise de la proposition de réception du maître d'œuvre, sauf indication particulière précisées ci-dessous le cas échéant.

Ouvrage de BATIMENT	
Documents à produire	
Esquisse /Diagnostic.....	15
APS - Etudes d'avant-projet sommaire .....	15
APD - Etudes d'avant-projet définitif .....	20
PRO - Etudes de projet .....	20
( - Etablissement du dossier de consultation .....	20
ACT { - Rapport d'analyse des offres .....	10
\ - Mise au point des contrats de travaux .....	2
VISA (délai à compter de la date de transmission des plans par les entreprises)	15 jours
AOR – Proposition de Réception (délai à compter de la date des OPR) .....	15

### Autres délais :

Dossier permettant le dépôt du PC/AT/DT selon besoins : 5 jours après validation de la phase APD par le maître d'ouvrage.

Le délai du premier élément de mission à réaliser court à compter de la notification du marché ou de la date de commencement d'exécution fixée par ordre de service de démarrage comme indiqué ci-dessus.

Le point de départ des autres éléments de mission est constitué par l'**acceptation expresse** par le maître d'ouvrage de l'élément de mission qui le précède compte tenu des délais d'acceptation fixés à l'article 4.4 ci-après ou de l'ordre de service de commencer la mission suivante. Ces dispositions sont applicables jusqu'à l'élément de mission ACT, phase "Etablissement du dossier de consultation".

Pour le rapport d'analyse des offres et la mise au point des contrats de travaux, le délai court à compter de l'OS prescrivant l'ordre de les réaliser.

Pour la mission VISA, les délais courent à compter de la date de remise des documents par les entreprises.

## 4.4 Délai d'acceptation

Le délai maximal d'acceptation prévisionnel dans lequel le maître d'ouvrage procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé selon les délais définis ci-dessous qui courent à compter de la date de remise de ces documents au maître d'ouvrage ou son représentant

### Ouvrage de bâtiment :

- 10 jours pour les études d'esquisse (bâtiment neuf) et le diagnostic (bâtiment réhabilité)
- 10 jours pour les études d'avant-projet sommaire,
- 10 jours pour les études d'avant-projet définitif,
- 10 jours pour les études de projet,
- 10 jours pour le(s) dossier(s) de consultation,

**L'absence de réponse du maître d'ouvrage** ou de son représentant dans les délais ci-dessus **vaut refus** d'acceptation du document d'études.

La maîtrise d'ouvrage essaiera de minimiser au maximum ces délais de validation. Le maître d'œuvre devra enchaîner les phases ultérieures dès validation du maître d'ouvrage de la phase antérieure.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article 5 du présent acte d'engagement, **l'approbation de l'APS ou de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.**

#### 4.5 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont remis sur le ou les supports suivants :

- Support papier, fournir les documents suivants :
  - 3 exemplaires pour les études d'esquisse.
  - 3 exemplaires pour les études d'avant-projet sommaire, } avant-projet pour infrastructure
  - 3 exemplaires pour les études d'avant-projet définitif, }
  - 3 exemplaires pour les études de projet,
  - 3 exemplaires pour le(s) dossier(s) de consultation,
  - 3 exemplaires pour le(s) rapport(s) d'analyse des offres
- Afin de permettre la consultation dématérialisée des marchés de travaux, le maître d'œuvre devra fournir tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, sous forme dématérialisée :  
transmis par la voie électronique :
  - à l'adresse e-mail : [laura.boix@spl-agate.com](mailto:laura.boix@spl-agate.com)
- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon les circonstances*) :
  - standard .zip
  - Adobe® Acrobat® .pdf
  - Rich Text Format .rtf
  - .doc ou .xls ou .ppt
  - le cas échéant, le format DWF
  - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif
- Le maître d'œuvre est invité à :
  - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
  - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
  - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.
- En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le maître d'œuvre devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 1 jour. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au maître d'œuvre de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

## ARTICLE 5 - MONTANT DES HONORAIRES

### 5.1 Forme des prix

Le marché est passé à prix ferme actualisable, dans les conditions définies à l'article 4 du CCAP.

### 5.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de novembre 2017 (mois mo).

### 5.3 Montant

*(Le candidat remplit un acte d'engagement pour chaque variante et donne les précisions ci-dessous)*

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base

#### **OPTION 2 : Engagement du Maître d'œuvre après la signature du contrat.**

##### 5.3.1 Engagement sur le coût des travaux

###### 5.3.1.1 LE COUT PREVISIONNEL N'EST PAS CONNU

- Estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de (montant HT) :

**700 000,00 €HT**

Mois d'établissement de l'estimation : novembre 2017

L'article 10.1.2 du CCAP détermine l'engagement du maître d'œuvre au respect de cette estimation.

- L'engagement du maître d'œuvre de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté :

à la remise de l'APD (bâtiment neuf et réutilisation/réhabilitation)

##### 5.3.2 Montant

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à la somme forfaitaire de :

Montant exprimé en euros :

Total HT : .....

Montant TVA au taux de .....% : .....

Montant TTC : .....

Montant TTC

en lettres.....

Ce montant est:

**provisoire** : la rémunération définitive du maître d'œuvre sera arrêtée par voie d'avenant au plus tard au moment de l'engagement sur le coût des travaux, défini à l'article 5.3.1 ci-dessus.

Cette modification du marché public interviendra en application de l'article 139 1° du décret du 25 mars 2016.

La négociation de l'avenant arrêtant le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre tient compte de l'évolution de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Lorsque la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée au stade des avants-projets, la négociation de l'avenant fixant la rémunération définitive intègre les conséquences liées aux évolutions éventuelles du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

**Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :**

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au maître d'œuvre au titre des droits de propriété intellectuelle, dont le montant est fixé à 10% du prix du marché hors taxe.

Dans l'hypothèse où le titulaire est un groupement de maîtrise d'œuvre, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

### 5.4 Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant

☐ POUR UN OUVRAGE DE BATIMENT														
Missions Bâtiment	Abréviation	%	Montant HT		Répartition (Groupement conjoint)									
			Partiel	Cumulé	Cotraitant 1		Cotraitant 2		Cotraitant 3		Cotraitant 4		Cotraitant 5	
		%			Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
Etudes d'esquisse et diagnostic	ESQ + DIAG													
Etudes d'avant-projet sommaire	APS													
Etudes d'avant-projet définitif	APD													
Etudes de projet	PRO													
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT													
Visa	VISA													
Direction de l'exécution des travaux	DET													
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement	AOR													
Ordonnancement - Pilotage- Coordination	OPC													
<b>TOTAL A</b>														
Mission de coordination du mandataire (à renseigner en cohérence avec l'art. 5.3.2)														
<b>TOTAL B</b>														
<b>TOTAL A+B</b>														

**ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE**

- Le titulaire :

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Les prestataires, mandataire et cotraitants tiendront compte des sommes qu'ils auront reçues au titre de l'indemnisation pour déterminer les prestations et sommes susceptibles d'être sous-traitées.

- Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

**Cas d'une entreprise unique :**

Nature de la prestation/ Tranche concernée	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.
	<b>TOTAL =</b>	

**Cas d'un groupement :**

Nature de la prestation/Tranche concernée et cotraitant concerné	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation TTC
1 <sup>er</sup> cotraitant :	.....	.....
2 <sup>ème</sup> cotraitant :	.....	.....
3 <sup>ème</sup> cotraitant :	.....	.....
..... :	.....	.....

**Limite à la sous-traitance :**

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché ou l'un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l'objet de sous-traitance :

.....  
 .....

## ARTICLE 7 – REGLEMENT DES COMPTES

### 7.1 Mode de règlement

#### Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

- chèque bancaire établi au nom du titulaire
- virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire

#### Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- chèque bancaire établi au nom du mandataire du groupement solidaire
- chèque bancaire établi au nom du groupement solidaire
- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB).
- virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire

#### Cas d'un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie à l'article 5.4 ci-dessus par :

- chèque bancaire établi au nom des membres du groupement conjoint
- virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

DESIGNATION DU COTRAITANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

#### Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par :

- chèque bancaire établi au nom de chacun des membres du groupement solidaire
- virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)



Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRESTATIONS CONCERNEES PRIX TTC / Tranches	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

### 7.2 Délai de paiement

**Le délai de paiement des acomptes** est de : 30 jours, à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'ouvrage ou son représentant.

**Le délai maximum de paiement du solde** est de 30 jours, à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 6.3 du CCAP.

### 7.3 Retenue de garantie

Le maître d'œuvre est dispensé de retenue de garantie.

### 7.4 Solde du marché

Il sera établi un seul décompte général pour l'ensemble du marché.

En cas de marché à tranches, les décomptes partiels seront établis par tranches sur la base des engagements souscrits par le maître d'œuvre.

### 7.5 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

## ARTICLE 8 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat unique ou chaque cotraitant est informé qu'il n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements demandés s'ils ont déjà été remis au pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- ..... Le candidat doit indiquer, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces tel que fixé par le RDC,
- o d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
  - o et d'autre part, la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.

-..... Les documents doivent être toujours valables.

Le candidat unique ou chaque cotraitant est informé qu'il n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements demandés que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces tel que fixé par le RDC,
  - o d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
  - o et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en ..... originaux

(En application de l'article 1375 du code civil, le contrat doit être établi en autant d'originaux que de parties)

A ..... le .....

Le(s) contractant(s) :  
Ou le seul mandataire dûment habilité  
par un pouvoir (ci-joint) des cotraitants. Signature(s) :

## ARTICLE 9 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée.

Les sous-traitants proposés à l'article 6 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A ..... le .....

**M. Antoine MARCOS,**  
Maire de la Ville de Bezouce  
Signature